

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE DREUX  
CANTON D'EPERNON  
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 20 JUILLET 2020  
COMPTE-RENDU

**Vu les circonstances exceptionnelles,**  
**le Conseil Municipal ne s'est pas réuni dans la salle du conseil municipal mais dans**  
**la salle des Fêtes de Coulombs.**

À ce jour, l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires dans le lieu habituel constitue une raison exceptionnelle de modification de ce lieu. La réunion s'est déroulée dans le strict respect des règles de distanciation et des gestes barrières, et sur la base des règles prévues par la loi.

Coulombs, le 20 juillet 2020

**ORDRE DU JOUR :**

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Compte de gestion de l'exercice 2019
- Compte administratif de l'exercice 2019
- Affectation des résultats
- Budget primitif 2020
- Tarifs communaux 2020
- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : nomination des membres
- Eglise : indemnité pour le gardiennage
- Travaux : toiture de la Mairie
- Finances : convention d'occupation précaire, honoraires, remboursement des locations
- Questions diverses

Le lundi 20 juillet 2020, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués, le 10 juillet 2020, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Sylvie DE ROA, Mme Jacqueline FOUQUET, Mme Valérie MONOT, M. Jean-Luc MARTIN, M. Francis GUILLARD, M. Daniel GUILLY, M. Didier LE BARS, M. Pascal LENOIR, Murielle LEROY, M. Roland PETIT et M. Patrick JOYEUX.

Mme Claudine ABHERVE est absente.

Mme Catherine MARIE et Mme Nathalie ANDREU sont absentes et ont donné respectivement pouvoir à Mme Jacqueline FOUQUET et M. Jean-Noël MARIE.

La séance débute à 20h00.

A l'unanimité, Mme Valérie MONOT est nommée en qualité de secrétaire de séance.

**COMPTE-RENDU PRECEDENT**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu précédent.

## **COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS**

PERSONNEL : M. Valérie MONOT

Fabien DUPIN et Christophe PEREIRA ont demandé une deuxième prime, sachant qu'ils bénéficient déjà d'une prime de fin d'année, Mme MONOT leur a fait part de son désaccord. Mme MONOT a demandé aux agents de renseigner un cahier de suivi des travaux. Les agents techniques souhaiteraient l'acquisition d'une rampe pour le camion, d'un petit marteau piqueur et une disqueuse à batterie.

CCPEIDF : Communauté de Communes des Portes Euréliennes : M. Le Maire

Election du bureau

M. Stéphane LEMOINE a été élu Président.

Les 15 Vice-Présidents sont : M. Philippe AUFFRAY, M. François BELHOMME, M. Yves MARIE, M. Gérald COIN, M. Jean-Luc DUCERF, M. Daniel MORIN, M. Jean-Pierre RUAUT, Mme Annie CAMUEL, M. Michel DARRIVERE, M. Eric SEGARD, Mme Ann GRÖNBORG, Mme Anne BRACCO, M. Gérard WEYMEELS, M. Arnaud BREUIL et Mme Jocelyne PETIT.

## **COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019**

Monsieur Le Maire présente et soumet aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2019.

En investissement :

Le compte de gestion 2019 présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor illustre un résultat de l'exercice 2019 déficitaire de 22.193,56€.

Compte-tenu des reports de l'année N-1, du solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la clôture de 2019 présente un excédent de 16.150,16€.

En fonctionnement :

Le compte de gestion 2019, présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor, démontre un résultat de l'exercice 2019 excédentaire de 201.247,36€.

Compte tenu des reports de l'année N-1, de la part affectée à l'investissement, le résultat de clôture de 2019 présente un excédent de 395.173,38€.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le compte de gestion 2019.

## **FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

M. Le Maire se retire et Mme Jacqueline FOUQUET, propose :

- En section d'investissement un montant de 16.150,16€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du compte administratif de l'exercice 2019.

- En section de fonctionnement, un montant de 395.173,38€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du compte administratif de l'exercice 2019.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le compte administratif 2019.

## **FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

M. Le Maire revient et propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 d'un montant de 395.173,38€.

### **En investissement :**

A la ligne 1068 du Budget Primitif 2020, la somme de 111.280,84€.

### **En fonctionnement :**

A la ligne 002 du Budget Primitif 2020, le solde, soit la somme de 283.892,54€

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité l'affectation des résultats 2019.

## **FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020**

Le budget présenté par M. Le Maire s'équilibre comme suit :

### **En section de fonctionnement :**

Le montant des dépenses et des recettes s'élève à 1.087.273,54€.

A noter que le « sur équilibre » de la commune a été affecté au compte 678 suite à la remarque du Comptable du Trésor, le montant est de 182.411,54€, il est pour le moment provisionné, c'est-à-dire qu'il n'est pas affecté à une dépense. Ce montant sera soit économisé, soit affecté en partie aux projets « éventuels » en fin d'année.

### **En section d'investissement :**

Le montant des dépenses et recettes est de 274.670€.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le budget primitif 2020.

## **TARIFS COMMUNAUX 2020**

Les membres du Conseil ont étudié les tarifs et décident de ne pas les augmenter. Les montants restent identiques à ceux de l'exercice précédent.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les tarifs communaux 2020.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) :** **NOMINATION DES MEMBRES**

Dès l'installation du nouvel organe délibérant, la Direction des services fiscaux d'Eure-et-Loir invite M.le Maire à proposer une liste de membres, en double, soit 24 noms pour les communes de moins de 2.000 habitants. Elle est soumise à délibération.

La collectivité doit s'assurer que les personnes proposées remplissent les conditions prévues à l'article 1650 du code général des impôts.

M. Le Maire propose 24 noms et les membres du conseil votent à l'unanimité la liste établie.

### **EGLISE : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE**

Le travail réalisé par M. GODARD est parfait. Il consiste à entretenir l'horloge de l'Eglise. Le temps passé est important. Par conséquent, les membres du Conseil Municipal proposent un montant forfaitaire de 270€ pour l'année 2020.

M. Roland PETIT signale que la présence hebdomadaire de M. GODARD permet aussi, compte-tenu de l'actualité, d'assurer la surveillance des lieux.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le montant de l'indemnité

### **TRAVAUX : TOITURE DE LA MAIRIE**

Le projet de rénovation de la toiture de la Mairie et de l'aménagement des combles est éligible au FDI (Fond Départemental d'Investissement) et la demande de subvention a été votée par l'équipe municipale précédente. La participation demandée auprès du Département s'élève à 23.558€ H.T. soit 30% du montant du projet.

Les devis les moins disant sont les suivants :

Toiture : Les Couvertures SOLIS (Chandelles), le montant du devis est de 57.829,47€ H.T.  
L'aménagement des combles : SGRP (Chandelles), le montant du devis est de 17.849,59€ H.T.

L'électricité : Entreprise CHAZOTTES (Coulombs), le montant du devis est de 3.420€ H.T.

Le reste à charge à la commune est de 54.970€ H.T.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le projet, le choix des entreprises et les montants des devis.

## **FINANCES : CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE, HONORAIRES, REMBOURSEMENT DES LOCATIONS**

### 1- Convention d'occupation précaire

La convention d'occupation précaire concernant une parcelle appartenant à M. et Mme JOSSE (AA49) est arrivée à son terme. Il convient de la renouveler.

Afin d'assurer la continuité de service pour les habitants du Chemin de la Grenouillère, un aménagement de la parcelle a été réalisé pour permettre le retournement des camions qui collectent les ordures ménagères.

Le bail est d'une durée de 6 ans et la redevance annuelle est de 400€.

Les membres du conseil approuvent le renouvellement de la convention d'occupation et le montant de la redevance annuelle à l'unanimité.

### 2- Finances : honoraires affaire « LELLOUCHE »

Dans l'affaire qui oppose la Commune et la famille LELLOUCHE, un état du montant des honoraires de l'avocat en charge de représenter la commune s'élève à 2.748.56€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant de l'état des honoraires.

### 3- COVID19 : Remboursement - Arrhes - Location de la salle des fêtes

Compte-tenu du contexte sanitaire, des locations de la salle des fêtes ont été annulées. Il convient de procéder à leurs remboursements.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le remboursement des locations.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. Patrick JOYEUX signale des incivilités liées au passage de motos dans la sente qui mène à la rue des Remparts.

M. Le Maire informe qu'il a pris contact avec l'avocat de la commune pour relancer les procédures de péril pour sécuriser les lieux : cavée de Houdan pour M.CHAPET et rue des remparts pour la Famille BOSCHETTI. M. CHAPET a pris contact avec l'avocat.

M. Francis GUILLARD informe que le « STOP » rue de Chandlette est « masqué » par les branches d'un cerisier.

Mme Valérie MONOT rappelle la nécessité de faire élaguer les platanes de l'Avenue de l'Abbaye car les éclairages publics commencent à être cachés par la végétation et les débris de branches bouchent les évacuations d'eaux pluviales, quand les branches tombent. Il faudrait aussi retirer les lierres sur les platanes.

Mme Valérie MONOT souhaite que l'on retire le radar cassé situé au niveau du pont.

Mme Valérie MONOT souhaite que l'arrosage au cimetière soit plus régulier.

M. Didier LE BARS souhaite savoir si le démoussage de l'arrière-cuisine de la salle des fêtes est prévu. M. Le Maire informe qu'il va être fait.

M. Le Maire informe que l'incident du vannage est lié à un problème de pression. Le diagnostic a été réalisé par M. HARTMAN.

M. Roland PETIT est satisfait du travail réalisé par les saisonniers et signale qu'il est dommageable que les riverains n'entretiennent pas leurs trottoirs. M. PETIT souhaite que l'on puisse leur rappeler.

M. Roland PETIT informe qu'il rencontre des problèmes d'adressage et il ne peut pas avoir accès à la fibre.

M. Roland PETIT souhaite que l'aménagement des giratoires de la déviation de Nogent-le-Roi se fasse rapidement et qu'il est nécessaire de réfléchir à l'aménagement paysager.

Pour éviter la dégradation du chemin de l'écluse, Mme Murielle LEROY souhaite qu'on limite la vitesse. M. Le Maire souhaite que l'on puisse y réfléchir.

Mme Jacqueline FOUQUET, à la demande de riverains, souhaite savoir quand la pose des coussins berlinois, rue de la Louvière, aura lieu, et souhaite savoir aussi quand la plantation des arbres concernant l'aménagement du terrain où se situait le bac de déchet rue de la Louvière sera réalisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11.

12 23 107 2020

M. Jean-Noël MARIE  
Maire de Coulombs

Conseiller départemental du Canton d'Epernon

